

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

CADRE DE COMPAGNIE D'APPELES DU SNU

EXEMPLARITE, INTEGRITE ET RIGUEUR DU COMPORTEMENT

Direction ou service : DIRECTION DES SERVICES ACADEMIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE/ SERVICE JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS

CATEGORIE:

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : **du 7 juin au 6 juillet 2021.**

Le temps de travail de l'encadrement est réparti de la manière suivante (29 jours) :

- formation: 5 jours du lundi 7 au vendredi 11 juin 2021,
- préparation des séjours et accueil des volontaires : 7 jours du lundi 14 au dimanche 20 juin 2021,
- séjour de cohésion : 12 jours **du 21 juin au 2 juillet 2021 (en hébergement 24/24h dans le département),**
- retour d'expériences : 2 jours du 5 au 6 juillet 2021.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DES SERVICES ACADEMIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE/ SERVICE JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS  
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (22)

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CADRE DE COMPAGNIE D'APPELES DU SNU

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : 4 TUTEURS DE MAISONNEE ET 40 VOLONTAIRES (ENVIRON)

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

VACATIONS, OBLIGATION DE PRESENCE (24H/24H) PENDANT LE SEJOUR DE COHESION (HEBERGEMENT ET PENSION COMPLETE FOURNIE)

TENUE OBLIGATOIRE POUR L'ENCADREMENT

REMUNERATION : 80 EUROS NET PAR JOUR

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes.

Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3<sup>ème</sup> ;

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3<sup>ème</sup>, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;

- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;

- une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Dans chaque département, le service national universel s'articule en 3 phases :

- un premier « séjour de cohésion » de 12 jours, destiné à 320 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2021, organisé sous la direction des préfets des départements et des recteurs d'académie;

- une première « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2021, aura lieu au cours de l'année scolaire 2021/2022, dans les départements de résidence des volontaires ;

- une dernière phase facultative consistant à un engagement plus important prenant la forme d'un service civique, un engagement au sein d'un corps en uniforme, ou un bénévolat au sein du domaine associatif.

Dans chaque département un centre d'hébergement abritera un séjour de cohésion pour 2021. Ce séjour sera dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Il est appuyé dans ses fonctions par deux adjoints : pédagogique et d'encadrement.

Les appelés sont regroupés en maisonnées de 10/12 filles ou de 10/12 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 5 au sein de compagnies mixtes. Un cadre formé et expérimenté assisté d'un adjoint encadre chacune des compagnies et est désigné comme chef de compagnie.

Le département du Morbihan a su démontrer lors de la phase de préfiguration(2019), la mobilisation de l'ensemble des acteurs et du territoire pour la mise en œuvre du SNU. L'expérience passée a été riche d'enseignements, le projet renouvelé pour 2021 permettra de consolider les acquis et de poursuivre le déploiement du dispositif dans l'ensemble de la région.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 3 MEMBRES DE DIRECTION, ENTRE 8 ET 20 CADRES, ENTRE 16 ET 20 TUTEURS ET ENTRE 160 ET 240 JEUNES APPELES (ENVIRON)**

#### **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)**

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation nationale, soit dans les armées. Le chef de compagnie, désigné par le chef de centre parmi les cadres de compagnie, fédère l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire. Lui et son équipe atteignent à une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

1. Encadrer un groupe de 4 maisonnées

- Faire respecter le règlement intérieur
- Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
- Participer à l'encadrement des activités
- Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
- Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
- Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit

2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté

- Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
- Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté

3. Développer le sens du service et de la solidarité

- Aide les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
- S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation

- En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie (et tous les cadres du niveau intermédiaire) participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

**PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères                 |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère                        | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions                          | <input type="checkbox"/> Le secteur privé          | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers            |

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

**LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE**

**CONNAISSANCES :**

Psychologie et sociologie de l'adolescent  
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs  
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux  
Gestion des crises  
Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières  
Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

**COMPÉTENCES :**

Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse  
Etre âgé, de préférence, de 25 ans et plus  
Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particulier  
Sens des relations humaines  
Capacité au leadership et maîtrise de soi  
Sens de l'initiative  
Rigueur dans le comportement

**Pour toute candidature,  
réponse impérative avec CV et lettre de motivation jusqu'au 12 mars 2021 inclus,  
auprès des services départementaux Jeunesse, Engagement et sports  
merci d'adresser votre candidature par mel au service départemental souhaité :  
département des Côtes d'Armor : [Laurence.Levequel@ac-rennes.fr](mailto:Laurence.Levequel@ac-rennes.fr)**